

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC COUNCIL

ASC Political an

EXEMPLAIRE N° 8
COPY

ORIGINAL: ANGLAIS
28 août 1956

NATO CONFIDENTIEL
DOCUMENT
CT-D/7

Le Secrétaire Général par intérim

Aux: Membres du Comité des Trois

Le document ci-joint, qui expose dans ses grandes lignes l'oeuvre accomplie jusqu'ici par l'OTAN dans les domaines non militaires, a été établi par le Secrétariat International à la demande du Comité.*

(Signé) A. BENTINCK

Palais de Chaillot,
Paris, XVIe.



* CT-R/1, paragraphe 6

NATO CONFIDENTIEL

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

GRANDES LIGNES DE L'OEUVRE ACCOMPLIE JUSQU'ICI PAR L'OTAN
DANS LES DOMAINES NON MILITAIRES

L'oeuvre accomplie par les pays de l'OTAN au cours des dix dernières années dans le domaine de la coopération non militaire est considérable, comme le prouve l'"Etude sur les Activités relatives à l'Article 2", récemment rédigée à la demande du Conseil(1). Sur le plan pratique cependant, les réalisations de l'OTAN proprement dites en ce domaine ont été fortement limitées, du fait surtout que la plupart de ses membres font également partie de nombreux autres organismes dont l'activité s'exerce dans divers domaines de la coopération non militaire. Ces organismes, qui, pour la plupart, regroupent un nombre de pays plus important que l'OTAN, permettent d'établir les liens politiques et économiques essentiels entre les pays atlantiques et le reste du monde. La politique de l'OTAN a donc consisté à éviter un chevauchement des efforts qui ne serait pas seulement inutile mais risquerait aussi d'affaiblir les autres organismes et de porter atteinte à ces liens d'une très grande valeur.

2. Cette politique est implicitement contenue dans la Déclaration d'Ottawa du 20 septembre 1951, par laquelle le Conseil annonçait qu'il avait créé une Commission ministérielle de cinq puissances sur la Communauté de l'Atlantique Nord avec mission d'étudier les voies et moyens permettant d'appliquer les dispositions de l'Article 2 du Traité "sans que son travail fasse double emploi avec celui d'autres organisations internationales qui visent au même but". Dans son rapport final(2) adopté par le Conseil en février 1952, la Commission recommanda que les tâches qui lui avaient été confiées fussent transférées au Conseil Permanent et présenta diverses suggestions en vue de développer la coopération dans les domaines suivants:

- coordination et consultations en matière de politique étrangère;
- coopération économique;
- mouvement de la main-d'oeuvre;
- coopération culturelle;
- activités relatives à l'information.

La question de la coopération sociale avait été examinée elle aussi, mais la Commission estima qu'il restait à l'OTAN bien peu à faire qui ne fût déjà fait dans ce domaine, à moins que la possibilité ne se présente par la suite de développer la collaboration entre les pays situés de part et d'autre de l'Atlantique. Elle recommanda que la question ne fût pas perdue de vue. On trouvera ci-après un résumé des résultats obtenus jusqu'à présent dans les domaines non militaires.

Coordination et consultations en matière de politique étrangère

3. Au cours des dernières années, les consultations politiques se sont développées régulièrement au sein du Conseil aussi bien en étendue qu'en importance. Certains sujets font

(1) C-M(56)45(Révisé)
(2) C/9-D/8

l'objet de délibérations régulières au sein du Conseil permanent et au cours des sessions ministérielles: ce sont, par exemple, les incidences politiques de la situation militaire, compte tenu de la force militaire relative du bloc communiste et de l'Ouest ; les relations avec le bloc communiste et les tendances de la politique soviétique. Pour cette dernière étude, un Groupe de travail a été créé avec mission de formuler des avis au Conseil. Les Gouvernements membres ont également saisi le Conseil d'autres questions qui intéressent soit d'autres pays de l'Alliance, soit l'Organisation dans son ensemble. Il convient de mentionner en particulier les consultations sur le problème allemand, sur la sécurité européenne, sur le désarmement et sur les décisions prises au cours des grandes conférences internationales. Alors que, dans le passé, le déroulement des conférences internationales n'était généralement étudié qu'après coup, les consultations politiques qui ont précédé la conférence de Genève de 1955 montrent le rôle de plus en plus grand que joue le Conseil en tant que centre de consultations politiques.

4. Cependant, le développement des consultations politiques est loin d'avoir atteint le point où celles-ci permettraient de conférer à l'Alliance toute sa valeur. Les pays de l'OTAN répugnent à juste titre à se conduire comme s'ils étaient les éléments d'un bloc monolithique mais jusqu'à présent un grand nombre de problèmes d'un intérêt commun pour les membres de l'Organisation n'ont guère été effleurés.

Coopération économique

5. Les travaux de l'Organisation en ce domaine se présentent sous deux aspects. Tout d'abord, les études économiques auxquelles procèdent les pays membres à l'occasion de l'Examen annuel (en utilisant largement les résultats de l'examen économique effectué par l'OECE). Bien que l'utilité de ces études tienne à la nécessité d'assurer à l'effort de défense une base économique saine, elles peuvent raisonnablement être considérées comme ayant des incidences non militaires. Suivant en cela l'exemple donné par le Comité Temporaire du Conseil en 1951, le Conseil de l'Atlantique Nord, lorsqu'il examine les résultats de l'Examen annuel, formule parfois des recommandations sur la politique économique tout en laissant à d'autres la mise en oeuvre pratique de ces recommandations.

6. En second lieu, le Conseil a créé un autre comité avec mission de formuler des avis sur l'évolution et la politique économique des pays soviétiques, en considérant particulièrement les tendances de la puissance économique relative de l'OTAN et du bloc soviétique. Ce comité a été récemment chargé de procéder à la revue périodique des initiatives économiques des Soviets à l'égard du monde extérieur et notamment des régions insuffisamment développées. En outre, un Comité de techniciens créé depuis peu étudie actuellement le plan Pinceau d'aide aux pays sous-développés.

7. Il convient de noter que l'intérêt croissant de l'OTAN pour les questions économiques est dû davantage à la nouvelle tactique soviétique qu'à la volonté de ses membres d'utiliser l'Organisation comme un instrument de collaboration économique générale au sens donné à ce terme dans l'Article 2 du Traité.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

Coopération sociale - Mouvements de main-d'oeuvre

8. La seule question sociale prise en considération par l'OTAN est celle des mouvements de main-d'oeuvre. Un Groupe de travail a été constitué pour étudier les tendances de l'emploi, la mobilité de la main-d'oeuvre et les migrations et pour renseigner le Conseil sur les moyens de libérer les mouvements de main-d'oeuvre et de favoriser les migrations. Ce Groupe de travail rédige des rapports annuels aboutissant à des conclusions générales mais qui ne contiennent aucune recommandation précise sur les mesures à prendre.

Activités culturelles et Information

9. Un Comité établi par le Conseil a pour mission de donner des directives générales sur les questions d'information et les relations culturelles. Ce Comité a procédé à diverses études sur les moyens les plus efficaces pour développer la coopération culturelle au sein de l'OTAN. Un Conseiller temporaire, nommé en 1954, a rédigé un rapport à l'intention du Conseil. En juillet 1956, une réunion de hauts fonctionnaires a étudié les activités culturelles patronnées par le gouvernement dans les divers pays membres ; ce rapport est actuellement à l'étude.

10. Le résultat de cinq années de délibérations et d'études n'est pas très impressionnant. Jusqu'à présent, les réalisations de l'OTAN ont été les suivantes :

- (a) Un programme de bourses d'études et de recherches créé en 1955. Les seize premières bourses ont été décernées en avril 1956.
- (b) Un cours d'été pour des représentants d'Universités et d'organisations de jeunesse appartenant aux pays de l'OTAN qui a eu lieu à Paris en juillet 1955. Une nouvelle réunion des Représentants des organisations de jeunesse, tenue en 1956.
- (c) L'OTAN a participé à un cours d'été consacré aux organisations internationales qui a eu lieu à Oxford en juillet 1956.

11. Les principales activités d'information entreprises par l'Organisation sont: les voyages de journalistes, patronnés par l'OTAN, les conférences des Directeurs des services d'Information nationaux, les conférences et les cours pour l'information des forces armées, les "briefings" aux personnes qui viennent visiter le siège de l'OTAN, la publication des "Nouvelles de l'OTAN" de manuels et d'autres documents, l'organisation d'expositions itinérantes et la production et la distribution de films.

12. En dépit de l'augmentation annuelle des moyens financiers accordés aux activités culturelles et à l'Information, le total des sommes actuellement disponibles semble faible eu égard des ressources des pays membres. Par ailleurs, les gouvernements n'ont pas fourni l'alternative à un appui accru aux activités OTAN, à savoir un programme d'activités culturelles et d'information régulier et convenablement conçu à l'échelon national.

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE